

Monsieur le Président Etter
 Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz.

30. 9. 1942.

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE.

Projet de circulaire aux belligérants leur rappelant
 les principes du droit des gens.

Selon les derniers renseignements qui m'ont été communiqués, le CICR sera prochainement convoqué en séance plénière, conformément à la proposition de Monsieur le Président de la Confédération.

Contrairement à ce que l'on pouvait prévoir, la majorité des membres du Comité se sont déclarés partisans de l'envoi de la circulaire. Parmi les opposants, il n'y a guère que M. Etter et moi-même qui ayons pris une attitude nette.

Le Comité mettra en circulation, avant la séance plénière, un résumé analytique des réponses reçues. Ce document, qui est en préparation, me sera soumis avant d'être distribué.

E. de Halle

30. 9. 1942.

*La question reste réservée de savoir si le
 C. I. C. R. participera directement ou indirectement à
 la remise aux belligérants du "factum"*

1.10.42

P.G.

*Disant le 9. X. 42 : Prévenir M. P. G. de mon appréhension
 d'une manœuvre mettant le "factum" de l'appel sur le
 compte du Cons. fédéral ou du DPF. M. P. G. en parlera
 à M. Etter avant le liant du 14. X. 42.*

H.

